

DELIBERATION N°2011/01

Le Conseil Communautaire, dont les membres désignés conformément aux articles L.5211-7 et 5214-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sur convocation, de *Monsieur Jocelyn BRIAIS*, doyen d'âge, le vendredi 11 février 2011 à 10h30 à la médiathèque d'Iracoubo,

Vu l'arrêté préfectoral n°2481/SG/2009/2D/1B du 31 décembre 2009 portant définition du périmètre de la Communauté de communes de Savanes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté des communes des Savanes,

Vu les statuts de la Communauté des Communes des Savanes,

Considérant qu'il revient au Conseil Communautaire d'élire le Président et les vice-présidents du Conseil Communautaire,

Après avoir, conformément à l'article L. 5211-1 susvisé, voté à scrutin secret,

Article 1 : Elit Monsieur Jean-Claude MADELEINE, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Article 2 : Elit M. Charles RINGUET, 1^{er} vice-président de la Communauté de Communes des Savanes.

Article 3 : Elit M. Robert PUTCHA, 2^{ème} vice-président de la Communauté de Communes des Savanes.

Article 4 : Elit M. William LAZZAROTTO, 3^{ème} vice-président de la Communauté de Communes des Savanes.

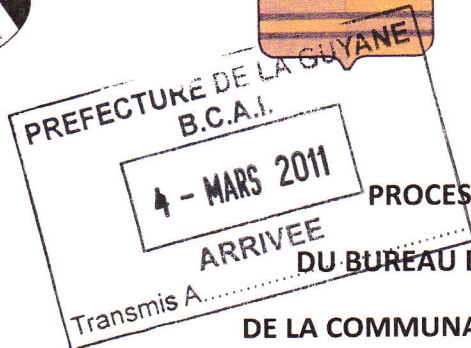
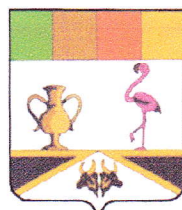
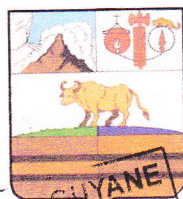
Article 5 : Elit M. Adelson MAGLOIRE, assesseur de la Communauté de Communes des Savanes.

Fait à Sinnamary, le 23 février 2011



Le Président


Jean-Claude MADELEINE



PROCES-VERBAL D'INSTALLATION

DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

L'an deux mil onze, le vendredi 11 février 2011 à 10h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Savanes, élus par leurs Conseils Municipaux respectifs, se sont réunis, après convocation légale en date du 18 janvier 2011 à la médiathèque d'Iracoubo en vue d'élire les membres du bureau du Conseil Communautaire: le Président, les trois vice-présidents et l'assesseur.

Etaient présents, les Conseillers Communautaires suivants :

MAIRIE D'IRACOUBO	Jocelyn BRIAIS, William LAZZAROTTO, Daniel MANGAL, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC soit quatre (04) membres présents.
MAIRIE DE KOUROU	Bruno APOUYOU, Françoise CAMAN, Lydie CARISTAN, Gabrielle JEAN-CHRISTIAN, Adelson MAGLOIRE, Robert PUTCHA, Conrad RINGUET Karine ZULEMARO, soit huit (08) membres présents.
MAIRIE DE SINNAMARY	France COURAT, René-Serge HORTH, Annick LEVEILLE, Jean-Claude MADELEINE, Jean-Marie TORVIC soit cinq (05) membres présents
MAIRIE DE SAINT-ELIE	Oumar BARO, Georges LUCE, Charles RINGUET soit trois (03) membres présents
TOTAL DES PRESENTS	20 Conseillers Communautaires

La séance a été ouverte par Monsieur Jocelyn BRIAIS, doyen des délégués, qui a pris la présidence de la séance. Le Conseil a choisi pour secrétaire, Melle Karine ZULEMARO. Monsieur Jocelyn BRIAIS a procédé à l'appel des Conseillers Communautaires et a donné les précisions suivantes :

-l'élection des membres du bureau aura lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

-la présidence sera tournante et aura une durée fixée à deux ans.

I-ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Jocelyn BRIAIS, président de séance, invite les Conseillers à procéder à l'élection du Président.

Le Maire d'Iracoubo propose la candidature du Maire de Sinnamary à la présidence du Conseil Communautaire.

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom, a glissé son bulletin de vote dans l'urne disposée à cet effet.

Le dépouillement du vote par le secrétaire de séance, a donné les résultats suivants :

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 20

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue (moitié+1) : 11

A obtenu :

-Jean-Claude MADELEINE = 20 voix



Le Maire de Sinnamary, Jean-Claude MADELEINE a été proclamé Président du Conseil Communautaire. Il a été immédiatement installé dans ses fonctions.

II- ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DE L'ASSESEUR

Le Président propose aux Conseillers Communautaires d'élire une liste de candidats. Les Conseillers Communautaires approuvent la proposition à l'unanimité ;

La proposition de liste est la suivante :

-1^{ère} vice-présidence : Monsieur Charles RINGUET

-2^{ème} vice-présidence : Monsieur Robert PUTCHA

-3^{ème} vice-présidence : Monsieur William LAZZAROTTO

-Assesseur : Monsieur Adelson MAGLOIRE

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom, a glissé son bulletin de vote dans l'urne disposée à cet effet.

Le dépouillement du vote par le secrétaire de séance a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 20

Nombre de suffrages déclarés nuls : 01

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue (moitié+1)=11

La liste en présence a obtenu : 19 voix

-Monsieur Charles RINGUET est proclamé 1^{er} vice-président.

-Monsieur Robert PUTCHA est proclamé 2^{ème} vice-président.

-Monsieur William LAZZAROTTO est proclamé 3^{ème} vice-président.

-Monsieur Adelson MAGLOIRE est proclamé assesseur.

Les trois vice-présidents ont été immédiatement installés dans leurs fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Fait à Sinnamary, le 23 février 2011



Le Président


Jean-Claude MADELEINE